

LA RÉSISTANCE OUVRIÈRE

ORGANE OUVRIER DE LA FRANCE COMBATTANTE

La C.G.T. renouvelle son opposition à la "Charte du Travail"

Le B. C. rappelle et précise la position de la C.G.T. en face des tentatives d'application de la Charte du Travail par la création de Syndicats uniques.

Absolument opposé à l'esprit paternaliste et au contenu réactionnaire de la Charte, issue de la volonté de revanche capitaliste sur les réformés de 1936, le Bureau Confédéral réaffirme que cette Charte est destinée à museler et à détruire le véritable syndicalisme, expression de la volonté des salariés.

Il constate l'opposition générale de principe et l'opposition active faite par les travailleurs à son application. L'efficacité de cette opposition est reconnue et proclamée par les chartistes eux-mêmes. Les syndiqués doivent persévérer dans cette opposition et l'étendre davantage. La publication au *Journal Officiel* de listes de syndicats uniques ne serait faire oublier le vide de ces syndicats qui n'existent que sur le papier.

La création de Comités Sociaux d'entreprises a fourni au patronat et aux tenants de l'expérience vichyssoise une magnifique occasion d'asseoir dans les entreprises le paternalisme anti-syndical. Dans toutes les entreprises les ouvriers doivent continuer à agir pour transformer les Comités sociaux en Délégations permanentes des sections syndicales d'entreprises et placées sous son contrôle.

Dans l'immédiat la création accélérée de syndicats uniques doit rencontrer un renforcement de l'opposition ouvrière. Concernant ces syndicats uniques, le B. C. demande aux syndiqués qui sont restés fidèles à la C.G.T. de suivre les indications suivantes :

1° Retarder au maximum leur création en se refusant, par exemple, à fournir des noms pour la composition des Conseils d'Administration et en paralysant l'action de ceux qui, au sein des organisations ouvrières auraient tendance à ces créations ;

2° Si, toutefois, un Conseil est formé de quelques renégats jaunes ou traîtres, vous devez :

a) Donner le maximum de vie aux vieux syndicats en appelant les travailleurs à manifester leur confiance à l'organisation traditionnelle ;

b) Agir constamment sur les dirigeants du syndicat uni-

que et par tous les moyens appropriés, pour que son fonctionnement intérieur et son action extérieure les placent en dehors des dispositions réglementaires de la Charte (tenue d'assemblées générales, votes pour élections des administrateurs à tous les degrés, dépôts de cahiers de revendications et soutien de l'action ouvrière, libre gestion des fonds) ou qu'ils fassent l'avèu de leur impuissance et la démonstration de l'inconsistance du pseudo syndicalisme né de la Charte ;

c) Vous refuser à reconnaître l'autorité du Conseil installé par les ministres vichyssois ou avalisé par eux. Conserver entre véritables syndicalistes les contacts utiles à toute action concentrée sur le syndicat unique et propice à la renaissance rapide d'un véritable syndicat. Animer dans l'esprit confédéral et placer sous l'autorité de la C.G.T., les sections syndicales de catégories ou d'entreprises qui ne devront avoir que de simples liaisons administratives avec les dirigeants des syndicats uniques pour les contraindre à tenir compte de la volonté des travailleurs.

3° Lorsqu'un militant est désigné au Conseil d'administration d'un syndicat unique contre son gré, il doit donner aussitôt sa démission en faisant savoir au syndiqué de son organisation et aux autorités responsables de sa nomination son refus formel et motivé d'accepter un mandat de cette nature et en faisant plébisciter sa démission et sa position par l'ensemble des ouvriers.

Le Bureau Confédéral rappelle, au surplus, ces condamnations antérieures de la cotisation obligatoire retenue par le patron et destinée à financer les syndicats uniques et les soi-disants militants placés à leur tête. Il demande aux travailleurs de se refuser par tous les moyens, y compris la grève, à son versement et aux syndicalistes à gérer de tels fonds.

Convaincu plus que jamais par l'expérience des premières tentatives du gouvernement vichyssois, que l'application de la Charte anti-syndicale ne peut se faire sans la complicité des syndicalistes et, moins encore, contre leur opposition, il demande à tous les militants et responsables à quelque poste qu'ils occupent dans le mouvement, de se

refuser à toute participation dans sa mise en place. A ceux qui auraient pensé jusqu'ici de voir accepter des responsabilités de cette nature, il demande de s'en dégager sans retard.

Le Bureau de la C.G.T. met les militants syndicaux en garde contre les promesses faites récemment, de laisser subsister les Unions départementales. Transformées dans

l'esprit de la Charte, elles ne pourraient être que des caricatures d'organisations, sans autorité ni pouvoirs réels, sans ressemblance avec les filiales de la Confédération Générale du Travail qui doivent continuer leur existence normale en s'occupant sans arrêt des inspirations professionnelles et sociales des travailleurs et en agissant pour le succès de leurs revendications.

Le Bureau de la C.G.T.

Défendons les U. D.

La vie des Unions départementales est menacée. Elles ont été condamnées par la Charte du Travail. A dire vrai, elle ne s'en portent pas plus mal jusqu'ici.

Mais leur existence est menacée aujourd'hui par ceux qui prétendent les sauver.

Une conférence du C.I.O.S. vient de se tenir. Elle avait à son ordre du jour « l'examen des problèmes que pose le maintien des unions interprofessionnelles ».

Comme il fallait s'y attendre de la part de ces soit-disants militants syndicalistes, leur résolution suggère d'importantes réductions au champ d'activité des U. D. destinées à leur enlever tout caractère de classe en les restituant dit le texte « à leur fonction véritable ».

Nos amis ont maintenant assez l'habitude de la phraséologie néo-syndicaliste pour comprendre ce que cela veut dire.

En vérité il s'agit pour les militants fédéraux des fédérations chartistes de conserver sans concurrence la direc-

tion du mouvement, d'éliminer du champ d'activité syndicale des militants qui ne pensent pas comme eux, tout en faisant une concession de pure forme à l'ancienne structure confédérale.

Personne, bien entendu, ne sera dupe de cette grossière manœuvre.

Les U. D. telles qu'elles existaient ont conquis leur droit de cité dans le mouvement syndical. On sait les services qu'elles ont rendu aux syndicats et aux syndiqués. On peut être assuré qu'elles sauront en rendre encore.

La construction chartiste a besoin de supprimer ou, à défaut, d'édulcorer les Unions départementales.

Mais la C.G.T. reconstituée et qui vivra demain d'une vie intense s'appuiera à la fois sur les Unions départementales comme sur les Fédérations nationales.

Les travailleurs se refuseront à laisser disparaître les U. D. comme ils se refusent à laisser massacrer leurs organisations au bénéfice des syndicats uniques.

ECHO

On a pu lire dans l'Atelier, sous la signature de Roger PAUL :

« Demain, il ne nous répugnera pas de revêtir la tenue du milicien et d'engager le combat contre les éléments de désordre, d'où qu'ils viennent. »

Nous, on ne voit pas d'inconvénient à cela. On se demande seulement pourquoi Roger Paul estime devoir attendre demain. « Demain on raserait gratis... »

On rapporte à Laval une histoire peu reluisante dont le héros est Mesnard. Mesnard du C.O.S.I. et de l'Atelier. Et le Président, qui le connaît sans doute, de lâcher : « Le bougre, il devait être encore saoul ce jour-là ».

Camarade ! Lorsque tu auras lu ce numéro de la *Résistance Ouvrière*, ne le jette pas. Il est nécessaire que tous les travailleurs de France apprennent que malgré la défection de quelques intrigants, les vrais militants de la C. G. T. travaillent et luttent de toutes leurs forces en faveur de l'Unité Confédérale et pour la libération du Territoire.

VIVE LA C. G. T.